



Ce guide vous aidera à :

- Assurer le bon fonctionnement des activités
- Procéder à l'installation et au retrait du mobilier urbain au bon moment
- Informer et sensibiliser les voisins au projet et aux enjeux de sécurité

« Changer les règles du jeu » : qu'est-ce que c'est ?

Avec le projet « Changer les règles du jeu », le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) et l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM) souhaitent introduire deux nouveaux modèles de transformation de la rue qui redonne aux enfants le droit à la ville : la rue-école et la rue ludique.

La mise en place et la gestion de l'intervention reposent sur la participation de plusieurs groupes et personnes tels que les résidents du voisinage, les institutions locales ou les villes.

Ces aménagements ont de nombreux bénéfices, notamment sur la santé mentale et physique des enfants, en encourageant les déplacements actifs, en favorisant les interactions sociales entre les individus du même âge et entre les générations, et en favorisant la tranquillité et la sécurité dans le quartier (moins de nuisances sonores, de conflits entre les modes de transport, etc.).

La **rue ludique** est une rue à caractère résidentiel temporairement fermée à la circulation automobile pour favoriser le jeu libre et les déplacements indépendants des enfants, des adolescents et plus largement de tous les habitants de la rue.

La **rue-école** désigne une rue située aux abords immédiats d'une école, fermée à la circulation automobile pour une période de 15 à 90 minutes aux horaires d'arrivée et de départ des enfants.



Intervenir dans ma rue : quelques bonnes pratiques

LOGISTIQUE

Une bonne préparation assure une bonne intervention. Il est très important pour les bénévoles de ne rien laisser au hasard en préparant les interventions à l'avance et en identifiant les bénévoles et leurs tâches, afin d'offrir aux jeunes des espaces aussi amusants que sécuritaires. Voici quelques bonnes pratiques à adopter pour la préparation d'une intervention.

ÉTAPE 1

Adopter un calendrier des interventions :

Afin de bien répartir les tâches entre les bénévoles, il est conseillé d'adopter un calendrier d'interventions. Ce calendrier doit identifier clairement les dates et les horaires des interventions, ainsi que les bénévoles responsables de chacune d'elles. Ce dernier doit être mis à jour régulièrement pour bien planifier les semaines à venir. Ce calendrier doit être partagé à l'avance aux bénévoles.

ÉTAPE 2

Outiller les bénévoles :

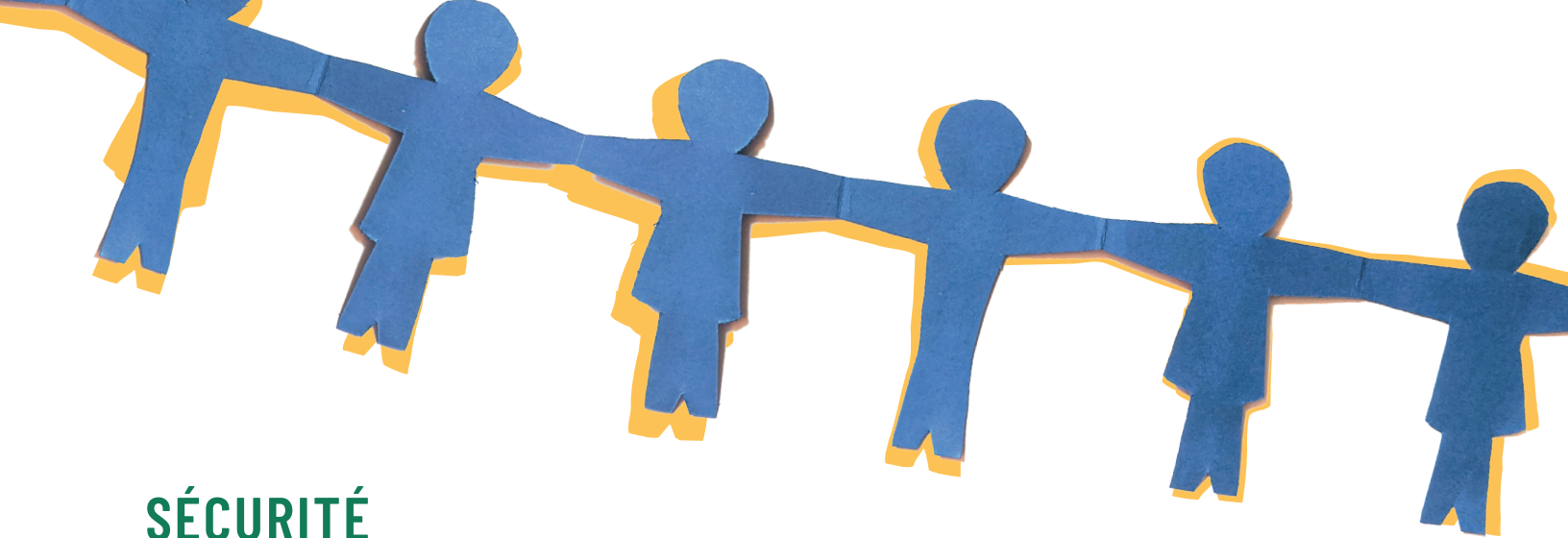
Avant toute intervention, les bénévoles doivent avoir accès à une série d'informations importantes leur permettant de bien coordonner la fermeture de la rue. Parmi ces informations, nous retrouvons notamment :

- > **L'horaire**
(heure de fermeture et de réouverture de la rue)
- > **La matériel**
(localisation, marche à suivre pour l'installer, le ranger et l'entretenir, etc.)
- > **Les contacts importants**
(numéros d'urgence, services municipaux, point de contact avec la Ville, etc.)
- > **La programmation prévue, s'il y a lieu**

EN TOUT TEMPS

Favoriser la communication des bénévoles entre eux :

Chaque comité de bénévoles du projet doit adopter un moyen de communication permettant des échanges rapides et conviviaux. Par exemple, un groupe Facebook ou une liste d'envoi courriel peut être créé. Ce moyen de communication doit être accessible à tous et utilisé pour toutes les communications du comité.



SÉCURITÉ

Il est attendu que chaque groupe et personne aborde avec sérieux ses responsabilités, notamment celle d'assurer la réalisation des interventions dans un climat sécuritaire. Un certain nombre de mesures sont proposées afin d'assurer la sécurité d'une intervention.

RÔLE DU BÉNÉVOLE

Le rôle du bénévole est d'assurer une présence sur le site et de veiller au bon déroulement de la fermeture de la rue. Le bénévole n'est ni responsable de l'animation de l'espace, ni d'éventuels incidents (chute, blessure, etc.).

QUANTITÉ DE BÉNÉVOLES

Un minimum de deux bénévoles doit être disponible et présent pour chaque intervention de fermeture de rue. Il est conseillé de prévoir un bénévole par 100 mètres de rue fermée.

IDENTIFICATION DES BÉNÉVOLES

Chaque bénévole doit être clairement identifié grâce à un gilet de sécurité.

POSITIONNEMENT DES BÉNÉVOLES

Au moins un bénévole doit être positionné à l'entrée de la rue à tout moment, dès la fermeture de celle-ci.

DISPONIBILITÉ D'UN TÉLÉPHONE CELLULAIRE

Les bénévoles doivent avoir avec eux un téléphone cellulaire allumé et chargé permettant d'effectuer rapidement un appel d'urgence, au besoin.

DÉPLACEMENT D'UN VÉHICULE

Advenant qu'un véhicule doive se déplacer dans la rue fermée (véhicule d'urgence, résidents de la rue), un bénévole doit l'accompagner et le mener vers la sortie. Ce déplacement doit se faire à basse vitesse, soit la vitesse de marche à pied (+/-5 km/h).

CONFIGURATION DE FERMETURE DE RUE

Les bénévoles doivent mener les interventions en respectant un plan de fermeture de rue approuvée par la Ville. Une modification de ce plan doit être validée avec la Ville au préalable.

DÉPLACEMENT DANS LA ZONE

Les bénévoles doivent inviter les cyclistes et les gens se déplaçant en trottinette ou en planche à roulettes à se déplacer à basse vitesse, voire à marcher, sur la longueur de la rue occupée.





FAVORISER LE DIALOGUE AVEC LE VOISINAGE ET LES PASSANTS

Il est possible qu'un voisin ou un passant vous pose des questions. Il est important de favoriser un dialogue constructif, car un projet ne fait jamais l'unanimité. Votre rôle n'est pas de convaincre tout le monde, mais de mettre en valeur la sécurité et le plaisir des enfants du quartier. Pour ce faire, plusieurs options s'offrent à vous :

RÉFÉRER AU SITE WEB DU PROJET

Référer les individus au site web rue-ecole.ca ou rue-ludique.ca, tout en expliquant le déroulement de l'intervention locale.

RÉFÉRER À LA VILLE

Si un individu questionne le projet ou souhaite déposer une plainte, référez le directement à la Ville, en l'invitant à communiquer au 311.

RÉFÉRER AU COMITÉ DE BÉNÉVOLES

Si un voisin ou un passant souhaite s'impliquer ou vous pose des questions, il est possible de le référer au comité de bénévoles du projet ou encore de transmettre ses coordonnées à un membre du comité.



Un projet développé par le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) et l'École de Santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM), avec l'appui du Centre de recherche en santé publique (CReSP), financé par la Ville de Montréal dans le cadre de la Politique de l'enfant.

ISBN : 978-2-924108-43-7